

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 25 février 2020, à compter de 9 h, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2020-02-059

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Nomination au poste de coordonnateur, loisirs, socioculturel, et vie communautaire
4. Nomination au poste de secrétaire aux travaux publics, loisirs, et incendie
5. Nomination au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement
6. Affichage d'un poste de remplacement, journalier aux loisirs
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2020-02-060

NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR, LOISIRS, SOCIOCULTUREL, ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur, loisirs, socioculturel, et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Marie-Pierre Gauthier au poste de coordonnateur, loisirs, socioculturel, et vie communautaire de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties selon les principes de l'entente datée du 25 février 2020.

Madame Marie-Pierre Gauthier entrera en fonction à compter du 30 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-02-061

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS, LOISIRS, ET INCENDIE

CONSIDÉRANT la création du poste de secrétaire aux travaux publics, loisirs, et incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Nathalie Lauzon au poste de secrétaire régulier temps plein aux travaux publics, loisirs, et incendie et qu'elle entrera en fonction le 30 mars 2020.

Les conditions salariales sont celles prévues à la convention collective et le traitement salarial est l'échelon 3 pour un tel poste.

ADOPTÉE

2020-02-062

NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la création du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Véronique Larose au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, et que celle-ci entrera en fonction le 23 mars 2020.

Les conditions salariales sont celles prévues à la convention collective pour un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement régulier saisonnier. Le traitement salarial est fixé à l'échelon 2 pour ce poste.

ADOPTÉE

2020-02-063

AFFICHAGE D'UN POSTE DE REMPLACEMENT, JOURNALIER AUX LOISIRS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder un affichage de poste de remplacement comme journalier aux loisirs pour le centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2020-02-064

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 25 février soit levée, il est 9 h 30.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire